

**Département des Yvelines
Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye**

DÉCISION MUNICIPALE

PORTANT SUR LA FOURNITURE DE MOBILIERS POUR LA FUTURE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Chatou,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23,

Vu l'article R 2123-1-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2024, DEL n°2024_121, portant délégation, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, à Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque des crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public, sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.) concernant la livraison, le montage et l'installation de mobiliers destiné à la future salle du Conseil Municipal de la Ville de Chatou,

Considérant que le marché est rattaché à l'opération de travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville.

Considérant que le marché est conclu à prix global et forfaitaire pour un montant de 24 085,80 € HT.

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché N°1784 pour la fourniture de mobiliers pour la future salle du Conseil Municipal avec la société M & S AMÉNAGEMENT.

Article 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et publiée.

Article 3 : Le Maire et le Receveur Municipal (si décision à portée financière) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et publication.

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le



ID : 078-217801463-20250723-DEC_2025_120-AU

PUBLIÉE, le
29/07/2025